Agence Régionale de Santé
Bourgogne-
Franche-Comté

Dijon le 25 JUIN 2019

Le directeur général de l'agence régionale de santé

à

Mesdames les directrices générales
Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des établissements de santé et des établissements médico-sociaux de la région Bourgogne-Franche-Comté

Direction de l'Organisation des Soins

Affaire suivie par : Hélène DUPONT

Courriel : helene.dupont@ars.sante.fr

Objet : document de cadrage sur l'utilisation du midazolam

PJ : 1 document

J'ai sollicité l'Observatoire Régional du Médicament et de l'Innovation thérapeutique (OMEDIT) de Bourgogne-Franche-Comté, en lien avec les experts de la région, pour la production d'un document de cadrage sur l'utilisation du midazolam, notamment dans le cadre de la prise en charge de la douleur chronique rebelle et des soins palliatifs, établi sur la base des recommandations en vigueur.

Ce document a pour objectif de rappeler aux professionnels de santé impliqués dans ces thématiques, les modalités pratiques d'utilisation du médicament afin d'assurer une prise en charge satisfaisante des patients, tout en respectant le cadre réglementaire d'utilisation.

Il se compose de 4 parties :

- Le rappel des indications d'utilisation du midazolam ;
- Les modalités pratiques d'approvisionnement dans les pharmacies à usage intérieur ;
- Les alternatives possibles à l'utilisation du midazolam ;
- Les ressources locales en soins palliatifs.

J'ai l'honneur de vous transmettre ce document, que vous voudrez bien porter à l'attention des professionnels de santé de vos établissements concernés par ce sujet (médecins, infirmières, pharmaciens…).

Le directeur général,

Pierre PRIBILE